

SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE
LE 19 AOÛT 1999
PROCÈS-VERBAL

Ouverture de la réunion

La réunion s'ouvre à 10 h 50 le jeudi 19 août 1999, Paul Monty agissant comme président et Claudette N. Racette agissant comme secrétaire.

Mot du président

Le président exprime ses sincères remerciements à la province du Manitoba pour le merveilleux banquet et la soirée très intéressante de mercredi. Il mentionne qu'à l'image du message « Friendly Manitoba » inscrit sur les plaques d'immatriculation de la province, il a reçu un accueil des plus chaleureux.

Il remercie Catherine Kane pour l'excellent travail qu'elle a accompli à titre de secrétaire de la Section pénale cette année.

Rapport de la Section pénale

Le président de la Section pénale, Yvan Roy, déclare que les discussions de la Section ont été prolongées. En effet, la plupart des matins, les réunions de la Section ont commencé à 8 h 30, car il y avait trop de matière à couvrir. Six documents de discussion avaient été préparés pour la réunion. La Section, qui avait au départ 61 résolutions, a discuté d'un plus grand nombre de résolutions que prévu, car certaines provenaient de l'assemblée. L'ampleur du travail était telle que la Section a dû abandonner l'un des documents de discussion.

Les discussions étaient absolument fantastiques. Elles étaient de très haut niveau et ont en fait démontré à la délégation fédérale à quel point la CHLC peut contribuer aux

SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

travaux en matière de droit pénal. Les discussions se sont déroulées dans l'optique de trouver des solutions, et non de faire avancer des objectifs en particulier. La plupart des participants, si ce n'est la totalité, étaient ravis de la qualité des travaux réalisés relativement à une gamme de sujets extrêmement vaste. Les délégués repartent dans leur administration avec de bons souvenirs de la conférence et de l'accueil qu'ils ont reçu au Manitoba, particulièrement de la part de notre nouveau président, Jeff Schnoor. Ce fut une conférence exceptionnelle et nous sommes impatients de répéter l'expérience l'an prochain à Victoria.

Rapport de la Section civile

Le président, Arthur Close, c.r., indique que la Section s'est réunie pour examiner quatorze points à l'ordre du jour au cours de la conférence. Elle a entre autres examiné deux rapports d'information, à savoir un rapport sur les activités du gouvernement fédéral concernant des questions relatives au droit international privé, et un rapport sur l'organisme responsable des lois uniformes aux États-Unis, la NCCUSL. Elle a aussi examiné trois rapports d'étape sur les sujets suivants : exécution en matière civile, protection des données, et *Loi uniforme sur le transfert des valeurs mobilières*. Relativement à sa stratégie de droit commercial, la Section a examiné un rapport sur l'avancement général du projet et sur les prochaines étapes, puis a examiné des rapports plus détaillés sur trois différents volets de la stratégie dans lesquels rien n'avait été encore fait. Plus précisément, la Section a reçu et étudié un document important sur les baux commerciaux, qui établit le cadre d'éventuels travaux. Elle a examiné un rapport du président de la Commission du droit du Canada sur les mesures prises relativement à un projet sur les sûretés fédérales, sur ce qui s'est produit jusqu'ici et sur ce qui devrait se produire au cours des deux prochaines années. Enfin, la Section a reçu une analyse préliminaire des révisions de l'article 9 du *Commercial Code*, qui, comme vous le savez pour la plupart, est l'équivalent des lois canadiennes sur les sûretés relatives aux biens personnels. L'objectif était de relever les innovations qu'il pourrait être approprié d'intégrer dans le droit canadien. Il s'agissait d'une analyse préliminaire, qui sera suivie d'une analyse définitive en temps opportun.

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

La Section a également reçu des rapports et a réalisé d'importants progrès en ce qui a trait à l'élaboration de lois uniformes sur l'exécution des jugements étrangers et les biens immatériels non réclamés.

Une séance conjointe a été tenue avec la Section pénale pour examiner un document sur la responsabilité pénale des personnes morales, après quoi la Section pénale a discuté des façons dont elle pourrait venir en aide à la Section pénale si les travaux à ce sujet se poursuivaient. Nous en sommes venus à la conclusion que si les travaux se poursuivaient, ils relèveraient probablement en totalité de la Section pénale, mais certains membres de notre section ont manifesté leur intérêt à y participer. Essentiellement, il reviendra à la Section pénale de déterminer si d'autres travaux seront effectués, mais certaines personnes de la Section civile qui le souhaitent pourraient être invitées à participer à un éventuel groupe de travail. Le président de la Section suggère que les membres de la Section civile qui souhaitent participer à d'éventuels travaux signalent leur intérêt au président de la Section pénale. La Section s'est dite prête à réserver du temps à son horaire au cours de l'an 2000 comme elle l'a fait cette année, et à agir comme baromètre si les choses évoluent.

Compte tenu des conclusions de la Section civile à cet égard, il n'y aura aucune résolution émanant de la séance conjointe, qui aurait été le quatrième point à l'ordre du jour.

La raison d'être de la Section est la création de lois. Il s'agit du produit de son travail. Trois lois ont été adoptées cette année, à savoir deux lois uniformes et un modèle de loi. Les deux lois uniformes étaient la *Loi uniforme sur le commerce électronique* et la *Loi uniforme sur l'exemption des régimes (de revenus de retraite) enregistrés*. Le modèle de loi était le *Modèle de la loi sur les sociétés à responsabilité limitée*. Pour les membres de la Section pénale qui ne connaissent peut-être pas cette distinction, lorsqu'une loi est une loi uniforme, il est généralement entendu que les administrations devraient l'adopter dans un objectif de bonne politique. Lorsqu'une loi est adoptée comme un modèle de loi,

SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

il est généralement entendu que les administrations peuvent décider ou non de légiférer dans un certain domaine, mais si elles souhaitent le faire, le modèle de loi est un bon exemple à suivre. Les trois lois, exception faite de la version anglaise de la loi sur les régimes de revenu de retraite qui a été adoptée immédiatement, ont été adoptées conformément à des règles de procédure, à savoir la règle du 30 novembre ou la règle du 30 septembre, selon la loi en question, qui permettent d'effectuer certains travaux de rédaction et d'apporter la dernière main à la loi, dans la mesure nécessaire, après quoi les versions préliminaires sont transmises aux administrations par défaut.

La Section a également examiné de nouveaux sujets, y compris en ce qui concerne les ententes de partenariat domestique enregistrées, la réouverture de la loi uniforme sur la vente de biens [*Uniform Sales of Goods Act*], la réouverture de la *Loi uniforme sur les privilèges*, la loi uniforme sur la survie [*Uniform Survival Act*], la *Loi uniforme sur les privilèges* et la *Loi uniforme sur les testaments*, relativement à ce qu'on appelle parfois la « conformité substantielle ». La Section a aussi examiné la *Loi sur la médiation* et un projet visant à établir des règles uniformes sur le choix de la loi applicable dans les délits. Aucune décision définitive n'a été prise au sujet de l'une ou l'autre de ces sujets, mais ils seront renvoyés au comité directeur de la Section afin de faire l'objet de plus amples délibérations et de discussions à la lumière des discussions qui se sont déroulées au sein de la Section.

Compte rendu du Comité responsable des résolutions

Donald Piragoff indique que le Comité responsable des résolutions, composé de of Réjean Babineau, de Chris Curran, de Frédérique Sabourin et de lui-même, aimerait présenter la résolution suivante. La résolution sera présentée en trois parties, par Frédérique Sabourin, Chris Curran et lui-même.

IL EST RÉSOLU que la Conférence exprime sa gratitude, au moyen d'une lettre adressée par la directrice exécutive, formulée en ces termes :

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Nous remercions le ministère de la Justice du gouvernement du Manitoba pour avoir accueilli la 81^e réunion de la Conférence, au cours de laquelle nous avons eu droit à des discussions intellectuelles fructueuses et stimulantes, le tout dans esprit de camaraderie et de convivialité.

Nous remercions particulièrement Jeffrey Schnoor, Bruce MacFarlane, Ron Perozzo, Rob Finlayson et Tom Hague, les membres du comité d'organisation. Nous tenons à remercier tout spécialement Wendy Bergmann, qui a assumé le rôle d'animatrice et de coordonnatrice de la conférence au nom du gouvernement du Manitoba.

Nous exprimons notre sincère gratitude à Wendy Bergmann, Chantal Berard, Elaine Elliott, Roxanne Gagné et Rosie Hudson, qui se sont occupées du secrétariat avec Claudette Racette, notre directrice exécutive.

Nous tenons à souligner les efforts que les équipes de rédaction des gouvernements du Canada, du Québec, de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick, du Yukon et de l'Ontario ont déployés pour traduire les différents documents que la Conférence a utilisés.

Nous reconnaissons l'excellente qualité des documents préparés à l'intention des délégués et nous remercions les personnes qui les ont préparés et présentés.

Nous remercions particulièrement Paul Monty, notre président sortant, pour tous les efforts qu'il a déployés pour la Conférence, tant en ce qui a trait aux questions de fond qu'à la promotion de la Conférence et de ses produits dans les administrations.

Nous voulons aussi souligner l'excellente contribution des présidents de nos sections de droit pénal et de droit civil, Yvan Roy et Arthur Close, qui ont réussi à nous maintenir au travail et nous ont permis d'avoir des échanges fructueux.

SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Nous tenons à remercier tout particulièrement Catherine Kane pour son excellent travail durant l'année, ainsi qu'à titre de secrétaire de la Section pénale durant la conférence.

Nous voulons également adresser nos remerciements à nos collègues de la Conférence nationale américaine, le président John McClaugherty, ainsi que le président du comité de liaison, Jeremiah Marsh.

Nous souhaitons particulièrement remercier les interprètes pour la Section civile, Carole Lévesque, Suzanne Hoard et Ronald Dandenault, et pour la Section pénale, Dorothy Charbonneau, Hélène Régimbald et Carole Chenier.

Nous remercions tout spécialement les membres de l'équipe technique qui ont grandement contribué au bon déroulement de la conférence, Chris Penney pour la Section civile et Brad Smith pour la Section pénale.

Nous souhaitons remercier Bernie Christianson, président du Barreau du Manitoba, pour son mot d'ouverture, et le Barreau du Manitoba pour la réception d'ouverture dans la salle Summit dimanche soir.

Nous reconnaissons que le match de baseball annuel opposant l'équipe de l'Est et l'équipe de l'Ouest n'a pas eu lieu cette année, soi-disant en raison des mauvaises conditions météorologiques. Nous soulignons que l'équipe de l'Ouest conservera le trophée convoité de la Conférence pour une autre année et nous nous engageons à ce que les deux équipes s'affrontent sur le terrain l'an prochain avec encore plus de vigueur pour désigner les grands vainqueurs.

Nous exprimons nos remerciements aux organisateurs de la réception de clôture qui nous ont permis de vivre une expérience culturelle et culinaire à fort Gibraltar, dans un esprit de camaraderie et de convivialité.

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Enfin, nous tenons à témoigner une grande appréciation pour le travail effectué au cours de l'année par M^{me} Claudette Racette, notre directrice exécutive, qui participait pour la sixième année à notre réunion annuelle.

Le président remercie le comité pour son rapport. Il exprime lui aussi ses remerciements à Claudette Racette pour son travail extraordinaire. Il déclare que la tâche de président, c'est une belle tâche lorsqu'on a Claudette à nos côtés! Il ajoute que cela fut très agréable d'organiser une conférence à Winnipeg, avec l'aide de Jeff et de son équipe.

Rapport du Comité de mise en candidature

Doug Moen indique que cette année, le Comité de mise en candidature était composé de lui-même, à titre de président, ainsi que de Richard Mosley, Peter Lown, John Gregory, Elizabeth Sanderson et Paul Monty.

Le Comité de mise en candidature reconnaît la volonté de Lee Kirkpatrick, du Yukon, d'être président de la Section pénale, et d'Arthur Close, de la Colombie-Britannique, d'être président de la Section civile l'an prochain. Nous les remercions sincèrement d'être prêts à assumer cette tâche.

Doug Moen félicite Paul Monty pour avoir été président de la Conférence. Il le remercie de son leadership et reconnaît que Paul est prêt à agir à titre de président sortant de la Conférence pour la prochaine année.

Le nouveau Comité exécutif a l'intention de consulter les représentants des administrations pour effectuer une certaine planification en ce qui concerne la sélection des présidents pour les années à venir. Ainsi, au cours de la prochaine année, nous saurons un peu à l'avance qui pourrait succéder aux présidents en fonction, afin qu'il soit possible d'effectuer une certaine planification.

SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Il annonce ensuite, au nom du Comité de mise en candidature, les nominations suivantes : Jeff Schnoor, du Manitoba, comme président de la Conférence; Earl Fruchtman, de l'Ontario, comme vice-président; et bien entendu, Paul Monty, comme président sortant.

Le nouveau président, Jeff Schnoor, assume la présidence pour le reste de la réunion. Il tient à remercier Paul Monty de son excellent leadership durant l'année et pendant la conférence. Paul a travaillé avec engagement et sagesse afin d'avancer les intérêts de la Conférence. Il déclare qu'il a appris beaucoup en travaillant avec Paul Monty et que c'est un honneur et un plaisir d'appeler ce dernier un cher collègue, un cher ami.

Il tient également à rendre hommage à Doug Moen, qui après cinq années de services exceptionnels, quitte le Comité exécutif de la Conférence. Entre autres, Doug a dirigé la stratégie commerciale de la Conférence et continuera de s'impliquer fortement même s'il ne possède plus de titre officiel.

Le président précise ensuite qu'il croit que tous les membres de la Conférence ont remarqué qu'au cours des dernières années, la notoriété, la qualité et la crédibilité de la Conférence ont augmenté. Cela est attribuable à différentes raisons, mais surtout aux efforts des présidents et des membres des anciens comités exécutifs. La Conférence effectue un travail important, pertinent et nécessaire, et a manifestement ravivé l'intérêt du gouvernement fédéral à mettre en œuvre le travail de la Section pénale.

Si sa mémoire est juste, le nombre de participants n'a jamais été aussi élevé, et comme l'a souligné Bruce MacFarlane au banquet, la diversité des participants augmente considérablement. Nous sommes sur une lancée, et notre tâche au cours des prochaines années est de poursuivre sur cette lancée. Nous devons continuer d'établir des partenariats et d'encourager les autres à se joindre à nous pour bâtir la structure juridique du Canada, une tâche importante. Nous devons renforcer nos relations avec les avocats du secteur privé, la magistrature, le milieu universitaire et les médias. Nous devons

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

également accroître notre notoriété au sein de nos gouvernements. Aussi difficile que cela puisse être – et j'en sais quelque chose, car je travaille au sein un gouvernement –, nous avons tous la responsabilité, à titre de commissaires, de faire valoir auprès de nos gouvernements respectifs l'importance d'édicter les lois adoptées par la Conférence. Dans le même ordre d'idées, la Conférence est responsable d'offrir aux représentants des administrations et aux autres commissaires les outils nécessaires pour qu'ils s'acquittent de cette responsabilité efficacement.

Voilà donc certains des enjeux dont j'espère discuter avec beaucoup d'entre vous au cours de la prochaine année. Abstraction faite de tous ces enjeux et de toutes ces possibilités, il n'en demeure pas moins que la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada est une organisation formidable, avec un passé dont elle peut être fière et un avenir prometteur, à mon avis. C'est pour moi un honneur et un privilège d'être votre président et je vous remercie de votre confiance.

Rapport de l'administration hôte de la conférence de l'an 2000

Au nom de la délégation de la Colombie-Britannique et du ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique, Russell Getz invite chaleureusement tous les membres de la Conférence à la réunion de l'an prochain. La conférence se tiendra au Laurel Point Inn, à Victoria, du 16 au 20 août. Les participants seront hébergés au Laurel Point Inn, où se tiendront aussi les réunions.

Rapport sur la conférence de l'an 2001

Le président indique que selon la rotation habituelle, la réunion de la CHLC en 2001 devrait se tenir en Ontario. Au nom de la province de l'Ontario, Earl Fruchtman précise qu'il s'attend à ce que la rotation habituelle soit respectée.

SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Le président annonce que la réunion de 2001 devrait se tenir une semaine plus tôt qu'à l'habitude, car l'Association du Barreau canadien nous a volé notre semaine en 2001.

Présentation

Le président demande à Wendy Bergmann de venir le rejoindre à l'avant. Il lui remet un bouquet de fleurs et la remercie pour son excellent travail à titre de coordonnatrice de la conférence pour la province du Manitoba.

Ajournement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 25.